

COLONIE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE 2026

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous avez désiré inscrire votre ou vos enfants à la colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle cet été.

Nous vous remercions de votre confiance ; vous trouverez ci-dessous tous les éléments nécessaires à cette inscription. Merci de lire l'intégralité de ce document avant l'inscription.

Etape 1 : Veuillez remplir le formulaire en ligne sur le site HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/sees-la-joie/evenements/etape-1-inscription-colonie-saint-jean-baptiste-de-la-salle-2026>) ou sur le bouton « Participer » du site de la colonie (en bas de la page « inscriptions et contact »). Lors de cette étape, il vous sera demandé de payer à minima la pré-inscription de 50€ (et ainsi de compléter le reste du prix par la suite). Il est également possible de payer directement l'intégralité du prix de la colonie. A la fin de cette étape, vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant un lien pour l'étape n°2

Etape 2 : Veuillez suivre le lien renvoyé par mail à la fin de l'étape 1 pour mettre **sur le formulaire en ligne les documents administratifs nécessaires** (voir ci-dessous dans la rubrique « documents à joindre »). Merci de nous transmettre ces documents dans les plus brefs délais ! La date limite est **le 6 mai** pour la transmission de ces documents.

Enfin : Sauf impossibilité, le prix total de la colonie doit être **payé avant le 15 mai** (date de virement ou cachet de la poste faisant foi)

NB : En cas d'impossibilité de réaliser l'étape 2, il est toujours possible de nous transmettre ces différents documents par mail (voir l'adresse électronique ci-dessous) ou encore par voie postale (voir la rubrique « contacts » ci-après). Dans le cas d'une transmission par voie postale, merci de nous prévenir par mail du choix de cette option.

DOCUMENTS A JOINDRE

Vous trouverez ci-dessous plusieurs documents à **nous renvoyer**. Les données que vous y inscrirez nous permettront de mieux organiser la colonie. La fiche sanitaire de liaison est téléchargeable dans les documents du site de la colonie, en bas de la page « inscriptions et contacts ».

❖ Par envoi numérique sur HelloAsso (cf. étape 2) :

- La fiche sanitaire de liaison **cerfa signée** (une par enfant)
→ téléchargeable sur le site de la colonie (<https://campsetcolonies.fssp.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fiche-sanitaire-de-liaison-CSJBLS-1.pdf>)
- Le scan du carnet de santé, pour les vaccins, est également obligatoire (vérifiez que le nom de votre enfant est bien inscrit sur le scan). NB : il est tout de même nécessaire de cocher et dater les vaccins sur la fiche sanitaire ;
- Une attestation de droits à l'assurance maladie ;
- Une attestation de mutuelle, comportant les taux de remboursement ;

Si, pour une raison ou pour une autre, l'un des points abordés dans cette procédure posait un problème, n'hésitez pas à nous en parler. Nous sommes à votre disposition.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA COLONIE

Début : jeudi **09 juillet 2026**, entre **15h et 17h**.

Fin : jeudi **23 juillet**, vers **13h**.

Messe à **10h**, suivie de la pièce de théâtre finale.

A 12h30, pique-nique tiré du sac pour ceux qui le désirent, dans le parc de la colonie. (Les familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) sur place prévoient le pique-nique ; la colonie fournit le nécessaire à ceux qui repartent par le train.)

La colonie forme un tout, et chaque jour se vit ensemble, en équipe. Il n'est donc pas possible d'arriver plus tard, de partir plus tôt, ou de ne venir qu'une semaine.

La colonie accueille les filles et garçons de **7 ans à 11 ans** maximum (12 ans inclus pour les enfants ayant déjà participé à la colonie).

Encadrement : séminaristes de la Fraternité Saint-Pierre, aidés de moniteurs et monitrices laïcs, et munis des diplômes d'état nécessaires à l'encadrement de colonies.

Aumônier : Abbé Roseau, FSSP

Directeur : Abbé de La Barre

Thème de la colonie 2026 : Rome et les premiers chrétiens

CONTACTS

Adresse administrative de la colonie :
(à utiliser jusqu'au 20 juin maximum)

Priesterseminar Sankt Petrus
Colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle
Kirchstrasse, 16
D-88145 Opfenbach – Wigratzbad
Allemagne

Adresse postale et lieu de la colonie :
(à utiliser seulement pour le courrier pendant la colonie, du 20 juin au 21 juillet)

Colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle
Institut Croix des Vents
55 rue d'Argentré
61500 Sées

Adresse courriel : colodelasalle@hotmail.fr

PRIX ET PAIEMENT

Prix total de la colonie : **335 € par enfant** (soit 50 € d'acompte + 285 €)

- Tarif dégressif :
 - 325 €/enfant pour deux enfants ; (soit 50 € d'acompte + 275 €)
 - 315 €/enfant pour trois enfants ; (soit 50 € d'acompte + 265 €)
 - 305 €/enfant pour quatre enfants ; (soit 50 € d'acompte + 255 €)

→ **ATTENTION** l'acompte de 50€ est compris dans ce prix total : par exemple pour l'inscription d'un enfant, si vous avez déjà payé l'acompte sur HelloAsso, il vous restera à payer (335€ - 50€) = 285 €
- **Remarque** : pour aider un enfant à s'inscrire à la colonie, vous pouvez faire un don sur Hello Asso ;
- **Un acompte de 50 € par enfant doit-être payé lors de la pré-inscription sur HelloAsso** (cette somme est comprise dans le prix global). **Aucune demande d'inscription ne sera validée sans cet acompte.** La somme d'acompte restera acquise à la colonie SJBLS si l'inscription est annulée après le 1er avril ; si vous aviez réglé le coût total lors de l'inscription, seul l'acompte sera conservé par la colonie.
- Lors du paiement sur HelloAsso, si vous ne souhaitez pas donner une contribution à HelloAsso, veuillez à bien cliquer sur « modifier ma contribution » et à réduire le curseur jusqu'à 0 € au moment du paiement.
- Le prix total de la colonie doit être **payé avant le 15 mai**, cachet de la poste ou date du virement faisant foi.
- Vous pouvez payer : directement sur HelloAsso, par virement (RIB disponible sur le site de la colonie : <https://campsetcolonies.fssp.fr/wp-content/uploads/2025/02/RIB-CSJBLS-1.pdf>) ou par chèque (à l'ordre de "Association Sées-la-Joie", encaissé à partir du 15 mai sauf demande contraire : il faut alors nous l'indiquer avec un mot dans l'enveloppe contenant le chèque). **Les chèques-vacances (ANCV) sont acceptés, MAIS un supplément de 3€ sera demandé par tranche de 100€ payés en chèques-vacances.** Nous ne prenons pas les bons CAF.
- Nul ne doit être empêché de participer à la colonie pour des raisons financières. **N'hésitez pas à nous consulter en cas de difficulté.**

Les personnes désirant **une facture acquittée/attestation de séjour** pour leur comité d'entreprise (ou autre organisme) - la colonie étant agréée par la DDCSPP (« Jeunesse et Sport ») - sont priées de se signaler dans le formulaire numérique (étape 1). Ces attestations seront toutes délivrées au dernier jour de la colonie.

DERNIERS AVIS DIVERS

Veillez noter que **le traitement de votre dossier** d'inscription et donc l'envoi d'une réponse de notre part par courriel **pourra prendre quelques jours, jusqu'à deux semaines.**

Les trajets aller et retour des enfants ne sont pas pris en charge par la colonie.

Les moniteurs et monitrices de la colonie seront amenés à prendre en photo les enfants. Selon ce que vous aurez coché dans le formulaire d'inscription, ces photos ne pourront être que partagées aux parents sur une page protégée au cours de la colonie, ou bien être transmises à la FSSP à des fins de communication.

N'hésitez pas à les consulter ! Cependant, il vous demandé de ne diffuser aucune de ces photos sur les réseaux sociaux. Ces photos doivent rester dans le cercle strictement familial.

!!! Suite à quelques surprises par le passé, nous vous demandons : de bien vérifier que vos enfants n'apportent **pas de poux à la colonie**, de **nous prévenir s'il s'avère qu'ils en ont eu dans les semaines précédant la colonie** et de nous fournir alors de quoi traiter rapidement l'enfant, en cas de récurrence, même s'il vous semble qu'ils n'en n'ont plus. Le traitement à effectuer sur 100 enfants est un énorme travail que nous aimerions nous épargner, donc prévenez-nous !

En cas d'arrivée non signalée auparavant d'enfants avec des poux, nous nous réservons le droit de renvoyer l'enfant chez lui pour traitement, ainsi que de **facturer à sa famille le coût du traitement éventuel sur les autres enfants**.

La colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle s'occupe de garçons et de filles, cependant les équipes ne sont pas mixtes : les garçons sont encadrés par des séminaristes et des moniteurs, les filles par des monitrices.

***La Fraternité Sacerdotale Saint Pierre**, qui organise cette colonie, est une Société de Vie Apostolique de droit pontifical, fondée le 18 juillet 1988.*

Regroupant des prêtres et des séminaristes, elle désire, dans la fidélité au Siège apostolique, assurer une formation solide et rattachée à la Tradition pleine et entière de l'Eglise catholique.

A cette fin, son premier souci est la formation des futurs prêtres : qu'ils soient capables de livrer la solidité de la foi, la miséricorde des sacrements et la justice de la prière.

Avec l'accord de la hiérarchie de l'Eglise, les prêtres de la fraternité Saint-Pierre sont prêts à se rendre là où la Providence les enverra pour « semer dans les larmes et moissonner dans la joie. »

La fraternité Saint-Pierre a pour charisme de garder fidèlement « les traditions spirituelles et liturgiques » de l'Eglise. Ses constitutions, approuvées de manière définitive le 29 juin 2003 par le Saint-Siège, lui garantissent l'usage des livres liturgiques en vigueur en 1962.